

Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires
« **Les Femmes au Pouvoir : les changements récents sur la scène politique** »
Paramaribo, Suriname – le 16 et 17 mai 2013

Participation politique et leadership des femmes d'ascendance africaine

Beatriz Ramírez Abella¹

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Notre exposé, présenté dans le cadre de la séance intitulée Participation politique et leadership des femmes d'ascendance africaine, durant la Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires, portera surtout sur deux sujets. Premièrement, nous présenterons une description conceptuelle du racisme et des moyens pour lutter contre ce fléau, et toutes les autres formes de discrimination, en accordant une attention particulière aux diverses étapes clés réglementaires internationales qui ont permis de définir la valeur attribuée actuellement au concept d'intersectionnalité. Nous examinerons les perspectives énoncées plus tôt, lesquelles portaient surtout sur l'égalité des droits (civils et légaux) de la première génération, jusqu'aux nouveaux concepts qui démontrent l'intersectionnalité à différents niveaux (non seulement ethnique, racial ou générationnel, mais également liée au genre, la diversité sexuelle et l'invalidité, entre autres choses).

Deuxièmement, l'exposé portera surtout sur l'Uruguay à titre d'exemple typique. Nous évaluerons les macro-indicateurs sociaux et nous examinerons l'histoire collective des Afro-Uruguayens, de même que des chiffres précis sur l'intersectionnalité des genres et la perspective ethnique et raciale. Cette démarche nous permettra de prouver que la population d'ascendance africaine subit encore de la discrimination, et ce, malgré le rendement très favorable d'indicateurs de pauvreté et d'indigence et une meilleure répartition des revenus en Uruguay au cours des huit dernières années; les droits des femmes de cette population sont particulièrement affectés.

Finalement, l'exposé comprend certaines des mesures actuellement entreprises par l'Instituto Nacional de las Mujeres (INMUJERES) (Institut national des femmes) pour mettre un terme aux types de discrimination qui ont existé dans l'histoire de l'Uruguay, telles que créer une division au sein du INMUJERES qui s'occupe des questions liées aux femmes d'ascendance africaine, faire de la perspective ethnique et raciale un enjeu public à facettes multiples, appuyer et promouvoir les diverses mesures positives et renforcer davantage l'institutionnalité tenant compte de l'égalité entre les sexes au sein de l'État, entre autres choses.

¹ Depuis qu'elle est toute jeune, madame Beatriz Ramírez Abella défend les droits des Afro-Uruguayens. Plus tard, elle a incorporé un point de vue tenant compte de la différence entre les sexes dans ses activités de défense des droits et de lutte contre la double discrimination à laquelle font face les femmes afro-uruguayennes.

Elle a fondé des groupes de jeunes de l'ACSUN (Association sociale et culturelle des Noirs, 1973) et elle a été la co-fondatrice de l'Afro World Organization (1988). Elle a aussi été la co-fondatrice du Réseau des femmes afro-sud-américaines et afro-antillaises (République dominicaine, 1992), de même que la coordinatrice de la Région du cône Sud entre 1996 et 2006. Elle a fondé l'Alliance stratégique pour les Afro-Américains en 2001.

En 2005, elle s'est jointe à l'Uruguay's National Women's Institute (Institut national des femmes de l'Uruguay) du ministère du Développement social (INMUJERES). Elle a été nommée directrice de la Division des femmes d'ascendance africaine en 2009 et directrice du INMUJERES en 2010.

PRÉSENTATION

Tout d'abord, nous tenons à remercier les organisateurs de cet événement important qui nous permet d'examiner et d'aborder le processus de transformation mondiale auquel nous assistons.

Aujourd'hui, notre analyse sera axée sur la contribution des citoyens et des citoyennes d'ascendance africaine à la lutte pour l'intégration, l'inclusion et l'égalité.

Le processus de transformation s'est développé au cours des 500 dernières années, en commençant par la lutte contre l'esclavage, laquelle a ouvert la voie à des mouvements organisés auxquels ont participé des universitaires, des activistes sociaux et politiques, des hommes et des femmes qui, poussés par la résistance et la résilience, ont lutté contre la pauvreté, l'inégalité, la discrimination et le racisme.

Cette lutte comporte deux aspects. L'un d'eux impliquait la lutte contre le racisme, une idéologie reposant sur une présumée supériorité raciale, sur la supposée suprématie d'un groupe par rapport à un autre. Au cours de l'histoire, on a fait valoir cette théorie par la propagation de valeurs religieuses établies, la pseudoscience du darwinisme social, de même que par des structures hégémoniques sociales, politiques et étatiques. Le racisme prend une nouvelle dimension avec le concept de *croisement*, selon lequel la *race* s'entremêle aux concepts *genre* et de *génération*, donnant ainsi lieu à une nouvelle conception qui nous mène à une discussion sur les multiples formes de discrimination. Celles-ci enveniment davantage la situation des jeunes femmes et des femmes d'ascendance africaine.

Le racisme comporte des structures, des racines culturelles, des suppositions et des croyances envahissantes qui sous-tendent et reproduisent un phénomène pervers propres aux populations majoritaires qui habitent en Amérique latine, le continent auquel nous appartenons, et qui nous réunit ici aujourd'hui, et auquel je ferai donc référence.

L'avantage de cette lutte a été l'affirmation de l'identité et les différentes formes de résistance et de résilience des populations d'ascendance africaine dans diverses situations et scénarios. Celles-ci ont permis de vaincre les expressions les plus ignobles et les plus meurtrières [de racisme], lesquelles passent de l'exploitation, à l'époque de l'esclavage, à la discrimination sur le plan des soins de santé, de l'emploi et de l'éducation, ainsi que des formes de ségrégation spatiale qui ont amené notre population à s'établir dans des secteurs périphériques (bidonvilles, campements, etc.) et le déplacement de groupes vulnérables dans de nombreux pays du continent.

Cette affirmation de l'identité a été profondément liée à des expressions culturelles très diverses, souvent empreintes d'une piété considérable. Les expressions folkloriques et artistiques ont toujours servi à s'identifier et à appartenir à une collectivité; elles ont réuni des groupes de la Diaspora et elles ont constitué le cordon ombilical qui nous relie à notre continent-mère; elles nous ont permis de survivre parmi la culture dominante hégémonique et elles ont redéfini les valeurs courantes établies par le principe déterminant de l'internationalisme culturel, lequel doit constituer la base du combat et de la lutte contre le racisme et toutes les autres formes de discrimination.

Voilà ce qui nous rassemble tous et qui nous amène au Suriname aujourd'hui. Nous sommes venus ici avec un seul et unique objectif : joindre nos efforts et établir des liens de solidarité et de collaboration qui peuvent contribuer au processus de transformation que l'Amérique latine doit nécessairement entreprendre pour s'orienter vers un développement durable social, productif et humain. Ce n'est qu'à ce stade que l'Amérique latine ne sera plus considérée comme le continent le moins équitable du monde.

Même si l'esclavage était régi par des codes (le *Code noir*, des lois et des décrets), le processus pro-esclavage a été la forme d'exploitation la plus lucrative de toute l'histoire. Les luttes en faveur de l'égalité et de l'émancipation reposaient donc sur la portée des droits de première génération, c'est-à-dire les droits légaux et civils.

Les processus abolitionnistes, suivis des luttes pour l'indépendance au début du 20^e siècle, présentent la liberté, la justice et la fraternité comme des principes qui contribuent au renforcement du modèle républicain démocratique. Cependant, ce fut la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui a amené une nouvelle ère et qui a contesté l'ordre établi en accordant le statut de principes

inaliénables à la non-discrimination et à l'égalité, et en permettant de nouvelles formes d'organisation marquées par un sens de citoyenneté qui a évolué au fil du temps. Cette lutte pour la survie a ouvert une nouvelle voie marquée par les droits, l'égalité et l'intégration, sur laquelle nous cheminons encore à ce jour.

Ce sont les hommes et les femmes d'ascendance africaines des États-Unis, de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes qui ont entrepris ces efforts et qui, bien souvent, y ont laissé leur vie. Leur combat était un sacrifice conscient : ils ont compris que cette lutte était un problème collectif qui exigeait des mesures collectives.

La question du racisme était une partie intégrale de la décolonisation, de la lutte pour l'émancipation (d'Haïti à la Révolution bolivienne et tous les processus en faveur de l'indépendance), ainsi que des événements ultérieurs. Les populations d'ascendance africaine se sont organisées en prenant part à des luttes importantes dans le cadre de divers contextes comprenant l'éradication du racisme et la quête d'une citoyenneté à part entière.

Tous nos pays ont eu leurs héros et héroïnes que nous tentons constamment de faire « revivre » dans des documents historiographiques par la reconnaissance de leur contribution dans nos nations. De plus, toutes les plateformes politiques font état des sentiments et des pensées des esclaves sur leur quête de liberté. De façon paradoxale, le programme anti-raciste ne faisait pas partie de ces processus. Les revendications des groupes d'ascendance africaine ont été laissées pour compte, car on leur a attribué un rôle secondaire ou on les a perçus comme une « contradiction mineure ».

La lutte pour les droits civils, reposant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, promeut l'élaboration et le développement de principes anti-discriminatoires prévus par la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1965, laquelle, en retour, entraînera ensuite la défense d'autres groupes qui établiront un nouveau paradigme de Pouvoir et de Droits.

Le 20^e siècle voit l'émergence de nouveaux détenteurs de droits, tels que les femmes, les nations autochtones, la communauté de GLBT, les personnes handicapées, de même que les groupes marginalisés (les *Dalits*, les *Tsiganes*), qui ont tous intégré progressivement ces principes dans leur vision et qui ont enrichi davantage ces concepts et ces analyses dans un cercle vertueux, toujours en quête d'une utopie et assoiffés de justice et d'égalité.

Les Conférences mondiales ultérieures qui ont condamné les formes de racisme et de discrimination raciale, en collaboration avec l'ONU, ont contribué à l'élaboration de dispositions réglementaires internationales devenues exécutoires (donc obligatoires) pour les États nationaux.

Ce sont les pressions internationales qui ont mis un terme à l'ignoble apartheid : la lutte organisée des peuples sud-africains a été légitimée par la communauté internationale, laquelle a appuyé la transition vers une démocratie nécessaire, dirigée par le grand Nelson Mandela. À la fin du 20^e siècle, de nouvelles revendications, associées aux questions de classes, de races et de l'égalité des sexes, ont toutes pris la même direction pour former un nouveau paradigme.

La 3^e Conférence mondiale contre le racisme (Durban, 2001) a eu lieu dans une période de bouleversement mondial considérable, tandis que des forces hégémoniques ont entraîné une régression importante, et que des mouvements politiques et fondamentalistes religieux, marqués par de l'intolérance et de l'autoritarisme, ont tenté de s'introduire.

C'est sur cette toile de fond que la Conférence a eu lieu, devenant ainsi un tournant décisif dans l'histoire de l'humanité. Elle a constitué un choc entre une pensée unique et l'intersectionnalité à titre de nouveau paradigme pluriel et dialogique. L'État, le marché et la collectivité ont assumé un nouveau rôle dans cette ère nouvelle.

L'Amérique latine a été dévastée par la pauvreté et l'inégalité, et ses nations indigènes et d'ascendance africaine font partie des majorités les plus pauvres. Des dictatures ont essayé de s'introduire par la violence, et par l'exploitation culturelle et matérielle des citoyens. Malgré les puissantes structures

appuyées par l'impérialisme actuel, ces processus de développement ont atteint une nouvelle dimension et il en va de même pour la légitimité des processus qui ont rétabli la démocratie dans nos pays. L'identité, l'ethnicité, le genre, sont tous des modèles très politisés qui contribuent à renforcer davantage cette démocratie en pleine évolution.

Je viens d'un petit pays dont la population totale est de 3,3 millions d'habitants; selon les données du recensement national de 2011, 8 % sont d'ascendance africaine et 5 % sont autochtones. L'Uruguay comporte une très grande population aux antécédents culturels européens découlant de la vague d'immigration qui provenait principalement de l'Espagne et de l'Italie.

Nous, les citoyens d'ascendance africaine, formons la plus grande minorité et l'une des populations les plus pauvres de la nation; une population qui, au cours de l'histoire, s'est établie dans la capitale et à la frontière du Nord, là où de nombreux Brésiliens se sont réfugiés (il est important de faire remarquer que l'esclavage a été aboli d'abord en Uruguay, et seulement 40 ans plus tard au Brésil).

L'activité essentielle de notre pays était l'agriculture extensive; les esclaves étaient donc employés principalement comme domestiques, et en de rares exceptions, comme travailleurs agricoles et cuisiniers dans les grandes *estancias* (exploitation bovine). En ce qui concerne Montevideo [la capitale], ils ont habité à la périphérie de la ville, dans les municipalités « traditionnelles » composées de citoyens d'ascendance africaine.

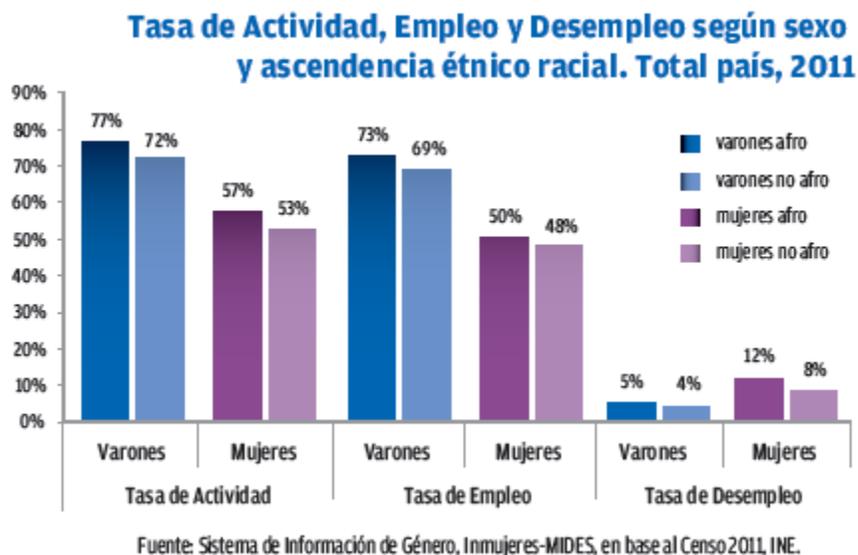
Ce groupe a participé activement à la lutte pour l'indépendance, et l'un de ses membres en a été une figure marquante. Il a été lieutenant pour Artigas, héros national, qui l'a accompagné au Paraguay pour regrouper l'armée et retourner au pays, pour finalement être capturé et emprisonné par le dictateur Franco. Cette figure d'ascendance africaine a vécu avec Artigas jusqu'à sa mort, lui a survécu et est finalement mort au Paraguay.

L'intégration de la population afro-uruguayenne dans notre société a été marquée par le racisme et différentes formes de discrimination. L'Uruguay peut être considéré comme le chef de file dans le domaine de l'intégration raciale, car au fil de sa récente histoire, ce pays a adopté et mis en vigueur d'importantes politiques et règlements qui encouragent l'égalité [*Loi sur l'avortement* et *Loi sur le divorce* (dans les années 1930), des règlements avancés en matière de travail, comme les journées de huit heures]; cependant, d'autres données démontrent que la population d'ascendance africaine est manifestement défavorisée et victime d'inégalité en raison de diverses formes de discrimination raciale.

Les tableaux ci-dessous présentent des chiffres qui témoignent de cette situation².

²Pour voir les chiffres et obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le site www.inmujeres.gub.uy [en espagnol].

Marché du travail :



Taux d'activité, d'emploi et de chômage, par genre et groupe ethnique/racial (total du pays, 2011)

Références :

Hommes d'ascendance africaine – Hommes d'autres origines – Femmes d'ascendance africaine – Femmes d'autres origines

En-têtes :

Hommes – Femmes – Hommes – Femmes – Hommes – Femmes
Taux d'activité – Taux d'emploi – Taux de chômage

Source : Système national d'information sur l'égalité des sexes – INMUJERES-MIDES, recensement national de 2011, INE.

Cuadro 12. Distribución de las personas ocupadas según tipo de ocupación y sexo en población afrodescendiente y no afrodescendiente

Tipo de ocupación	Mujeres			Varones		
	Afro	No afro	Total	Afro	No afro	Total
Miembros del Poder Ejecutivo y otros organismos del Estado	3,5	5,8	5,6	1,9	6,8	6,3
Profesionales	6,2	14,1	13,3	2,0	6,3	5,8
Técnicos y profesionales de nivel medio	4,1	6,2	6,0	3,9	7,0	6,7
Empleados/as de oficina	9,9	18,5	17,7	5,1	8,6	8,2
Trabajadores de los servicios y vendedores de comercios	24,2	21,2	21,5	10,2	8,3	8,5
Agricultores y trabajadores calificados agropecuarios y pesqueros	0,5	2,4	2,2	7,2	8,5	8,4
Oficiales, operarios y artesanos de artes mecánicas y de otros oficios	5,1	4,8	4,8	24,2	20,8	21,1
Operarios de instalaciones y máquinas y montadores	4,4	2,5	2,7	9,8	11,8	11,6
Trabajadores no calificados	41,9	24,5	26,1	33,8	20,8	22,1
Fuerzas armadas	0,2	0,1	0,1	1,9	1,1	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Fuente: Sistema de Información de Género de Inmujeres en base a ECH-INE 2008.

Tableau 12. Population active d'ascendance africaine/d'autres origines, répartie selon l'occupation et le genre

Type d'emploi	Femmes			Hommes		
	Ascendance africaine	Autres origines	Total	Ascendance africaine	Autres origines	Total
Représentants du pouvoir exécutif et autres fonctionnaires	3,5	5,8	5,6	1,9	6,8	6,3
Professionnels	6,2	14,1	13,3	2,0	6,3	5,8
Professionnels et techniciens (niveau collégial)	4,1	6,2	6,0	3,9	7,0	6,7
Fournisseurs de services et vendeurs	9,9	18,5	17,7	5,1	8,6	8,2
Cols bleus	24,2	21,2	21,5	10,2	8,3	8,5
Fermiers et travailleurs qualifiés (agriculture et pêche)	0,5	2,4	2,2	7,2	8,5	8,4
Agents, travailleurs et artisans (mécaniciens et autres métiers)	5,1	4,8	4,8	24,2	20,8	21,1
Opérateurs de machinerie/assembleurs	4,4	2,5	2,7	9,8	11,8	11,6
Ouvriers non qualifiés	41,9	24,5	26,1	33,8	20,8	22,1
Forces armées	0,2	0,1	0,1	1,9	1,1	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INMUJERES – Système national d'information sur l'égalité des sexes, ECH-INE 2008.

Éducation :

Distribución porcentual de las personas mayores de 24 años según sexo y ascendencia étnico racial por nivel educativo. Total país, 2011

	Afro		No afro	
	Varones	Mujeres	Varones	Mujeres
Sin instrucción	1,8	2,0	1,1	1,4
Primaria (común o especial)	45,2	42,1	34,5	33,9
Ciclo básico	26,2	23,3	22,7	18,0
Bachillerato	13,7	16,3	19,0	20,4
Enseñanza Técnica; Formación profesional	6,2	4,3	6,1	3,8
Terciario no universitario	2,3	5,3	3,6	8,7
Universidad y Posgrado	4,6	6,8	12,9	13,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Fuente: Sistema de Información de Género, Inmujeres-MIDES, en base al Censo 2011, INE

% de la distribution des personnes >24 par genre et groupe ethnique/racial (réparti par niveau d'éducation) (Total du pays, 2011)				
	Ascendance africaine		Autres origines	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Analphabètes	1,8	2,0	1,1	1,4
École primaire (régulière ou spéciale)	45,2	42,1	34,5	33,9
Études secondaires de base	26,2	23,3	22,7	18,0
Études secondaires complètes (Bachillerato)	13,7	16,3	19,0	20,4
Techniques				
Formation professionnelle	6,2	4,3	6,1	3,8
Collège	2,3	5,3	3,6	8,7
Université – Études supérieures	4,6	6,8	12,9	13,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Système national d'information sur l'égalité des sexes – INMUJERES-MIDES, recensement national de 2011, INE.

Cuadro 5. Máximo nivel educativo alcanzado por personas de 20 años o más en población afrodescendiente y no afrodescendiente

Nivel Educativo	Población Afro	Población No Afro
Sin instrucción o Primaria	47,1	37,7
Ciclo básico incompleto	15,6	10,9
Ciclo básico completo	11,3	10,2
Segundo ciclo	18,7	23,9
Terciaria y Universitaria	7,4	17,4
TOTAL	100,0	100,0

Fuente: Sistema de Información de Género de Inmujeres en base a ECH-INE 2008.

Tableau 5 : Niveau d'éducation le plus élevé dans la population d'ascendance africaine et d'autres origines >20

Niveau d'éducation	Population d'ascendance africaine	Populations d'autres origines
Analphabètes / Éducation primaire de base	47,1	37,7
Études secondaires de base I (incomplètes)	15,6	10,9
Études secondaires de base (complètes)	11,3	10,2
École secondaire	18,7	23,9
Collège et université	7,4	17,4
Total	100,0	100,0

Source : INMUJERES – Système national d'information sur l'égalité des sexes, ECH-INE 2008.

Cuadro 7. Asistencia a establecimientos de enseñanza según tramos de edad en población afrodescendiente y no afrodescendiente

Edades	Población Afro	Población No Afro
0 a 3	11,9	13,8
4 a 5	85,0	89,3
6 a 12	99,0	98,8
13 a 17	77,4	82,7
18 a 24	25,2	40,8

Fuente: Sistema de Información de Género de Inmujeres en base a ECH-INE 2008.

Tableau 7. Assiduité dans les établissements scolaires, par groupe d'âge (populations d'ascendance africaine et d'autres origines)

Âges	Population d'ascendance africaine	Populations d'autres origines
0 à 3	11,9	13,8
4 à 5	85,0	89,3
6 à 12	99,0	98,8
13 à 17	77,4	82,7

18 à 24	25,2	40,8
---------	------	------

Source : INMUJERES – Système national d'information sur l'égalité des sexes, ECH-INE 2008.

Revenu et pauvreté :

Cuadro 13. Proporción de personas viviendo en hogares indigentes y pobres según sexo en población afrodescendiente (Línea de Pobreza 2002)

	Mujeres			Varones		
	Afro	No afro	Total	Afro	No afro	Total
Indigentes	3,9	1,3	1,5	3,3	1,3	1,5
Pobres	40,6	17,9	20,2	38,6	18,2	20,4

Fuente: Sistema de Información de Género de Inmujeres en base a ECH-INE 2008.

Tableau 13. Population extrêmement pauvre et population pauvre, réparties par genre (populations d'ascendance africaine et d'autres origines (seuil de la pauvreté en 2002)

	Femmes			Hommes		
	Population d'ascendance africaine	Populations d'autres origines	Total	Population d'ascendance africaine	Populations d'autres origines	Total
Extrêmement pauvres	3,9	1,3	1,5	3,3	1,3	1,5
Pauvres	40,6	17,9	20,2	38,6	18,2	20,4

Source : INMUJERES – Système national d'information sur l'égalité des sexes, ECH-INE 2008.

Cuadro 16. Brecha de ingresos entre afrodescendientes y no afrodescendientes por hora de trabajo según tipo de ocupación

Miembros del Poder Ejecutivo y otros organismos del Estado	55,7
Profesionales, científicos e intelectuales	82,5
Técnicos y profesionales de nivel medio	82,7
Empleados/as de oficina	83,5
Trabajadores de los servicios y vendedores de comercios y mercados	84,2
Agricultores y trabajadores calificados agropecuarios y pesqueros	67,0
Oficiales, operarios y artesanos de artes mecánicas y de otros oficios	95,4
Operarios de instalaciones y máquinas y montadores	80,2
Trabajadores no calificados	91,9
Fuerzas armadas	68,0
Total	71,5

Fuente: Sistema de Información de Género de Inmujeres en base a ECH-INE 2008.

Tableau 16. Écart de revenu entre la population d'ascendance africaine et les populations d'autres origines (payé à l'heure, réparti par occupation)

Représentants du pouvoir exécutif et autres	55,7
--	------

fonctionnaires	
Professionnels, scientifiques, intellectuels	82,5
Techniciens et professionnels	82,7
Cols bleus	83,5
Fournisseurs de services et vendeurs	84,2
Fermiers et travailleurs qualifiés (agriculture et pêche)	67,0
Agents, travailleurs et artisans (mécaniciens et autres métiers)	95,4
Opérateurs de machinerie/assembleurs	80,2
Ouvriers non qualifiés	91,9
Forces armées	68,0
Total	71,5

Source : INMUJERES – Système national d'information sur l'égalité des sexes, ECH-INE 2008.

Cuadro 17. Brecha de ingresos entre afrodescendientes y no afrodescendientes por hora de trabajo según nivel educativo alcanzado

Nivel educativo	Brecha de ingresos por hora en ocupación principal
Sin instrucción o Primaria	88,0
Ciclo básico incompleto	87,8
Ciclo básico completo	91,1
Segundo ciclo	76,9
Terciaria y Universitaria	78,4
Total	71,5

Fuente: Sistema de Información de Género de Inmujeres en base a ECH-INE 2008.

Tableau 17. Écart de revenu entre la population d'ascendance africaine et les populations d'autres origines (payé à l'heure, réparti par niveau d'éducation)

Niveau d'éducation	Écart de revenu (payée à l'heure (occupation principale))
Analphabètes / Éducation primaire de base	88,0
Études secondaires de base I (incomplètes)	87,8
Études secondaires de base (complètes)	91,1
École secondaire	76,9
Collège et université	78,4
Total	71,5

Source : INMUJERES – Système national d'information sur l'égalité des sexes, ECH-INE 2008.

Cuadro 18. Ingreso medio por hora de trabajo y brecha en población afrodescendiente y no afrodescendiente según nivel educativo

Nivel educativo	Mujeres			Varones		
	Ingreso medio por hora en ocupación principal		Brecha de ingresos por hora entre Afro y no Afro	Ingreso medio por hora en ocupación principal		Brecha de ingresos por hora entre Afro y no Afro
	Afro	No afro		Afro	No afro	
Sin instrucción o Primaria	29,4	31,6	92,9	33,1	38,5	85,9
Ciclo básico incompleto	33,3	34,1	97,7	36,8	44,1	83,6
Ciclo básico completo	34,6	36,2	95,5	47,1	51,1	92,2
Segundo ciclo	39,1	50,5	77,4	51,3	66,8	76,9
Terciaria y Universitaria	68,9	84,8	81,3	88,1	113,2	77,9
Total	38,0	52,4	72,5	41,5	58,8	70,6

Fuente: Sistema de Información de Género de Inmujeres en base a ECH-INE 2008.

Tableau 18. Revenu moyen payé à l'heure et écart de revenu entre la population d'ascendance africaine et les populations d'autres origines, réparti par niveau d'éducation

Niveau d'éducation	Femmes			Hommes		
	Revenu moyen à l'heure (emploi principal)		Écart de revenu à l'heure entre la population d'ascendance africaine et les populations d'autres origines	Revenu moyen à l'heure (emploi principal)		Écart de revenu à l'heure entre la population d'ascendance africaine et les populations d'autres origines
	D'ascendance africaine	D'autres origines		D'ascendance africaine	D'autres origines	
Analphabètes / Éducation primaire de base	29,4	31,6	92,9	33,1	38,5	85,9
Études secondaires de base I (incomplètes)	33,3	34,1	97,7	36,8	44,1	83,6
Études secondaires de base (complètes)	34,6	36,2	95,5	47,1	51,1	92,2
École secondaire	39,1	50,5	77,4	51,3	66,8	76,9
Collège et université	68,9	84,8	81,3	88,1	113,2	77,9
Total	38,0	51,4	72,5	41,5	58,8	70,6

Source : INMUJERES – Système national d'information sur l'égalité des sexes, ECH-INE 2008.

La déclaration et le plan d'action publiés par la Conférence mondiale contre le racisme susmentionnée, qui a eu lieu à Durban en 2001, ont constitué un engagement des États à élaborer des politiques, des programmes et des mesures pour aborder la question, et ont présenté le besoin urgent de mettre en œuvre des politiques publiques visant à améliorer la situation de la population d'ascendance africaine, qui a été défavorisée au cours de l'histoire.

L'année 2004, qui a vu la création de mécanismes d'égalité raciale à l'échelle centrale et départementale au sein de l'Uruguay, a marqué le début d'un processus d'institutionnalisation des questions raciales en Uruguay. Ces changements sont appuyés par la mise en vigueur de plusieurs lois, telles que la *Loi n° 17817 sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination*; la *Loi n° 18059 (Ley Nacional del Candombe, la cultura Afrouruguaya y la Equidad Racial)* (*Loi nationale sur le candombe³, la culture afro-uruguayenne et l'égalité raciale*) et la *Loi n° 18104 sur l'égalité des droits et des occasions d'emploi pour les hommes et les femmes*, qui fournissent toutes un cadre pour l'élaboration de politiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'égalité raciale.

En vertu des nouveaux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi, l'*Instituto Nacional de las Mujeres* (Institut national des femmes) a établi un ministère pour s'occuper des questions liées à la condition des femmes d'ascendance africaine (le *Departamento de las Mujeres Afrodescendientes*), un mécanisme pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'égalité raciale qui encourage à prendre des mesures pour que ces questions deviennent un enjeu à facettes multiples dans les organismes gouvernementaux, de même que des mesures de renforcement de l'autonomie des femmes d'ascendance africaine en vue d'atteindre une masse critique qualifiée en mesure de revendiquer ses droits.

Les conditions nécessaires à l'élaboration de politiques publiques, telles que la collecte de données au moyen du Système d'information sur l'égalité des sexes de l'Institut, visant à déterminer les inégalités subies par les femmes d'ascendance africaine, ont été créées en 2007. De plus, une formation est offerte aux décideurs et aux décideuses et à ceux et celles chargés de transformer la dimension ethnique/raciale en question à facettes multiples dans les discussions en matière d'égalité entre les sexes au niveau de l'ENAP (École nationale d'administration publique) et de l'État.

Un autre exemple du travail entrepris relativement à ce groupe est l'élaboration du premier cours d'études supérieures sur les races et les genres en collaboration avec l'UDELAR (*Universidad de la República*). En outre, on encourage la prise de mesures positives de divers types, telles que des quotas d'embauche de jeunes d'ascendance africaine au moyen de la *Loi sur l'emploi des jeunes* et un projet de loi sur les mesures positives à prendre en faveur de la population d'ascendance africaine à présenter au Sénat vers le milieu de l'année, lequel constitue une étape clé historique dans la reconnaissance de ses droits dans les domaines du travail et de l'éducation.

Enfin, il convient de noter que nous travaillons actuellement à mettre sur pied une ambassade des Affaires africaines.

³ Note de la traductrice : Musique et danse uruguayennes provenant des esclaves africains.